



ATTESTATION D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DE L'AÏKI-TAI-DO

A remettre à votre animateur sportif lors de la première séance

Je soussigné(e), (indiquer vos Nom et Prénom)..... (représentant légal de l'enfant.....), atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé "QS-SPORT" (Cerfa n° 15699*01) à l'occasion de la demande de renouvellement de la licence sportive de la Fédération Française Sports pour Tous, pour la pratique sportive de l'Aïki-Tai-Dô.

Conformément au décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 et de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive, modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de non contre-indication à la pratique du sport, je n'ai pas besoin de fournir de certificat médical cette saison sportive.

Mon attestation est valable 1 année, sous réserve de modification notoire de mon état de santé.

Attestation établie le :

Signature du pratiquant ou de son représentant légal.